

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

BONNE AFFAIRE !

Les cléricaux sont en joie. Six officiers d'un régiment de Vannes ont refusé d'obéir, parce qu'on leur commandait de protéger une opération judiciaire dans un couvent d'où les moines étaient partis et où s'étaient retranchés quelques douzaines de hoberaux en révolte contre la loi.

Les noms de ces officiers sont à eux seuls très éloquent. Il suffira de les lire pour deviner à qu'elle sorte de gens la République confie le soin de commander ses soldats. Ce sont les capitaines Morel, de Beudrap, de Villeneuve; les lieutenants de Torquat, Boulet de la Meurthe et Boux de Casson.

Cinq sur six ont leur nom de la particule, et six sur six sont élèves des jésuites.

Faut-il le dire ? Eh ! bien, nous ne sommes pas moins satisfaits que les cléricaux de cette aventure. Pour mettre le comble à notre joie, je voudrais que les conseils de guerre devant lesquels comparaitront sans doute ces officiers du Pape les acquittent avec félicitations et encouragements.

Alors, peut-être, s'apercevra-t-on, en haut lieu, qu'il est temps de prendre des mesures sérieuses.

Jusqu'ici nos gaillards acquièrent les palmes du martyre à peu de frais. Quand ils sauraient qu'ils encourrent des peines sévères et graves, vous verriez que le nombre en diminuerait de ces héros en toc.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de discuter la question telle que l'ont posée les officiers de Vannes. Il n'est pas la peine d'y revenir longuement.

Pour désobéir, ils invoquent leur conscience. Nous n'avons pas à discuter à ce propos leurs sentiments. Nous les constatons simplement.

Mais ils s'aperçoivent bien tard que la carrière militaire n'est pas une carrière de liberté. Cependant quand ils se décident à en faire leur métier, ils n'ignorent pas qu'ils se soumettent librement à une discipline absolue, et que le premier devoir d'un militaire est d'obéir.

Bien mieux si cette soumission leur est trop pénible, s'ils éprouvent un aussi vif désir d'indépendance, s'ils estiment trop lourd le sacrifice autrefois consenti, il leur reste un moyen bien simple : qu'ils s'en aillent ! Pourquoi donc n'usent-ils pas de ce droit qui leur est laissé de donner leur démission ? C'est cependant la seule façon qu'ils aient de ne sacrifier ni leur conscience à leur devoir, ni leur devoir à leur conscience.

S'ils demeurent dans l'armée, qu'ils obéissent ; qu'ils subissent eux-mêmes cette loi imposée si durement, si cruellement parfois, aux troupiers d'un sou, lesquels n'ont pas, eux, le droit de s'en aller.

Rappelez-vous l'aventure de ce soldat Grasselin, qui, par conviction religieuse, se refusait à porter une arme. Il subit deux condamnations successives et demeura quatre années en prison avant qu'on se décidât à lui laisser accomplir son service militaire comme infirmier.

Il n'en faudrait pas tant pour mettre à la raison tous ces officiers factieux. Qu'une loi leur enlève seulement cet incompréhensible privilège qui leur confère la propriété de leurs grades et vous verrez comme, immédiatement, ils deviendront sages.

De même que la révolte des évêques est la meilleure propagande en faveur de certaines mesures législatives qui paraissent si lointaines il y a quatre ou cinq ans ; de même la révolte des officiers hâtera, mieux que tous les discours et articles, le moment où le Gouvernement s'occupera sérieusement de faire de l'armée de la République, une armée républicaine.

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 23 février 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion sur les chemins de fer algériens; divers contre-projets sont présentés.

M. Sibille demande que le rachat des quatre réseaux d'office ou à l'amiable soit autorisé, et que le ministre des travaux publics soit chargé d'en assurer l'exploitation.

Mais après discussion, ce contre-projet est retiré par son auteur.

M. Krantz propose de faire la réforme du régime des chemins de fer par le moyen d'une convention et non par un projet de loi.

Ce contre-projet est repoussé par 366 voix contre 222.

La Chambre passe à l'article 1^{er} du projet de loi présenté par la commission qui est voté.

L'article 2 porte à 18 millions la subvention forfaitaire annuelle que l'Etat s'engage à verser jusqu'en 1907 au budget de l'Algérie, en remplacement des avances aux compagnies de chemins de fer algériens.

M. Janet propose de réduire cette subvention à 15 millions.

Cette proposition est repoussée et les articles 2, 3 et 4 sont adoptés.

Sur l'article 5, M. Jaurès soutient l'amendement suivant : « Le gouverneur devra assurer, après le rachat, l'exploitation en règle du réseau algérien d'intérêt général. » Cet amendement est repoussé et l'article 5 est adopté.

Les divers articles sont votés et l'ensemble du projet est voté à mains levées.

M. Combes, président du Conseil, demande à la Chambre de vouloir bien fixer après la discussion sur le régime municipal de Paris, la discussion du projet portant suppression de l'enseignement congréganiste.

M. de Lanjuinais demande l'ajournement de la discussion de ce projet de loi ; M. Grousseau présente une même motion, mais la Chambre les repousse toutes les deux.

La demande de mise à l'ordre du jour faite par le gouvernement est acceptée.

La discussion sur le projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste viendra lundi ou mardi prochain.

Et la séance est levée.
Prochaine séance jeudi.

Sénat

Séance du 23 Février 1904.

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat continue la discussion sur l'enseignement secondaire libre.

L'article 25 relatif à la dispense de diplôme de licencié accordé aux chefs d'établissements mais à certaines conditions prévues par la loi, est adopté.

Un amendement tendant à accorder cette dispense aux professeurs actuellement en fonctions est adopté.

L'article 28 est relatif au délai accordé jusqu'au 1^{er} octobre qui suivra la promulgation de la loi pour renouveler et compléter les déclarations prescrites par l'article 2.

M. de Lanjuinais développe une motion tendant à ajourner la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire libre. M. Chaumié s'y oppose : par 184 voix contre 99, la motion est repoussée ; et l'article 26 est voté.

L'article 27 porte que les petits séminaires resteront soumis à la surveillance du ministre et qu'il n'y en aura qu'un par département.

Cette disposition est combattue par la droite, mais l'article 27 est adopté, ainsi que l'article 28 qui rend la loi applicable en Algérie et aux colonies.

Puis la discussion s'ouvre sur l'ensemble du projet de loi.

L'ensemble est voté par 184 voix contre 98.

Et la séance est levée.
Prochaine séance jeudi.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les divers renseignements que l'on reçoit des agences étrangères sont assez insignifiants et ne donnent même aucun détail sur les opérations navales et militaires des deux armées ennemies.

A part quelques escarmouches qui sont de temps en temps signalées, on ne sait rien de précis relativement aux hostilités : depuis l'affaire de Port-Arthur, il semblerait qu'aucune action importante n'ait eu lieu.

Dernièrement, le gouvernement russe faisait publier une note informant les gouvernements que tous les renseignements qui lui parviendraient seraient transmis aux autres puissances, immédiatement et intégralement.

L'attitude de la Chine

Divers bruits circulent au sujet de l'attitude de la Chine ; on exprime la crainte que des complications ne se produisent par suite des mouvements de troupes chinoises près du théâtre probable des hostilités. La protestation de la Russie contre les mouvements de troupes dans la région du Liao-Ho paraît avoir produit son effet, car les soldats chinois sont dirigés par chemin de fer seulement jusqu'à Lan-Tchéou, à peu près à mi-chemin de Tien-Tsin et de Shan-Hai-Kouan, au lieu d'aller jusque dans la région du Liao-Ho.

Officiers Japonais pendus

D'une note communiquée par les agences, il paraîtrait que trois japonais, qui avaient entrepris de faire sauter un pont sur la rivière Soungari et qui furent surpris en flagrant délit, ont été condamnés à mort par la cour martiale et aussitôt pendus aux culées même de ce pont. C'étaient un colonel et deux lieutenants d'état-major travestis en coolies. Ils appartenaient à l'armée du génie. Le colonel dont il s'agit est le colonel Assaf.

Attaque repoussée. — Six Navires japonais coulés

Hier soir, l'agence Havas, recevait la dépêche suivante :

Saint-Petersbourg, 24 février.

A Port-Arthur, vient d'être repoussée une attaque de la flotte japonaise. Quatre cuirassés japonais et deux transports japonais ont été coulés. Le navire russe *Retvisan* s'est couvert de gloire.

L'ambassadeur russe a reçu confirmation de cette dépêche ; voici quelques détails :

Saint-Petersbourg, 24 février.

Dans la nuit du 23 au 24 février, l'escadre japonaise attaqua à l'aide de plusieurs torpilleurs, le cuirassé russe *Retvisan*, qui se trouvait mouillé dans la rade de Port-Arthur. Les Japonais essayèrent en même temps de barrer l'entrée du port à l'aide de deux bateaux à vapeur chargés de matières inflammables.

Le *Retvisan*, avec l'aide des batteries du port, a coulé quatre vaisseaux japonais et forcé l'escadre japonaise à battre en retraite. Du côté russe, aucune perte à signaler.

Le Protocole en Chine

Ce n'est pas seulement en France que l'on s'occupe de réviser le protocole.

Une proclamation impériale, affichée sur les murs de Pékin, annonce que, en raison de la création du nouveau ministère du commerce, les fonctionnaires de ce département prendront désormais la troisième place dans toutes les cérémonies officielles.

En conséquence, les différents corps constitués du Céleste Empire marcheront dorénavant dans l'ordre suivant :

Le wai wupu ou conseil suprême, l'observatoire, le ministère du commerce, la garde du corps de l'empereur, le conseil des nominations civiles

l'académie des lettres, le ministère des finances, le ministère des rites, le département de la guerre, les haras impériaux, la cour des censeurs, le ministère de la justice, le ministère des travaux publics, la maison impériale, le département des examens et enfin les chefs de service des banquets de Sa Majesté.

Comme on le voit, l'observatoire occupe le second rang et vient immédiatement après le conseil suprême.

En France, ce ne sont pas les astronomes qui marchent au second rang, c'est-à-dire derrière M. Loubet, ce sont les cardinaux.

Et c'est encore bien plus drôle qu'en Chine.

INFORMATIONS

A l'Union républicaine

L'Union républicaine du Sénat, réunie sous la présidence de M. Lourties, affirmant ses sympathies pour la nation alliée et amie, a voté mardi, un crédit de 1.000 francs pour les blessés de ses armées de terre et de mer.

Ajournement d'interpellation

M. Firmin Faure a écrit au président du conseil pour l'informer qu'il ajournerait jusqu'à nouvel ordre son interpellation sur la présence de M. Pelletan au ministère de la marine.

L'arbitrage international

Le groupe parlementaire de l'Arbitrage international s'est réuni mardi sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant.

Le président fait connaître qu'un groupe de l'arbitrage venait de se constituer à Washington et que, sur l'initiative du président Roosevelt, un traité d'arbitrage allait être signé prochainement entre la France et les Etats-Unis.

Le groupe a décidé la publication d'une brochure rendant compte de son action en Europe et en Amérique depuis sa formation.

Le traité Franco-Siamois

Le groupe colonial du Sénat a décidé de faire une démarche auprès de M. Doumergue, ministre des colonies, pour lui demander d'assurer par des conventions additionnelles au récent traité intervenu entre la France et le Siam la sécurité absolue de l'Indo-Chine et le développement de l'action française dans le bassin du Mekong.

Le voyage de M. Loubet en Italie

Les journaux rapportent que le programme du voyage de M. Loubet en Italie, pour n'être pas encore définitif, est cependant constitué dans ses grandes lignes.

Afin de donner à la réception du Président un caractère vraiment national, toute latitude a été laissée à l'initiative privée. De nombreux comités sont déjà constitués, qui réunissent les représentants de toutes les classes de la société. Le gouvernement se charge des fêtes officielles ; la municipalité, de la décoration et de l'illumination de la ville ; les comités organiseront les fêtes populaires et les manifestations artistiques. De tous côtés parviennent des offres de projets. L'Italie entière s'associera à la réception de M. Loubet, qui, le prince Colonna en est convaincu, marquera une date inoubliable.

L'Union démocratique et le Bloc

L'Union démocratique s'est réunie mercredi, sous la présidence de M. Etienne, pour délibérer sur une question née de l'élection des députés faite à la précédente séance, celle de savoir si le groupe restera ou non attaché à la politique du Bloc. Le choix de certains députés, tels que MM. Georges Leygues et Caillaux qui ont pris position contre le cabinet Combes, a déterminé les membres, désireux de continuer leur appui au ministère, de poser cette question d'orientation politique.

MM. Thomson, Codet, Iriart d'Et-

chépare, Muteau, Céré, Empereur, Ferdinand David, Gabrielli et Carpot ont déposé l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

« Le groupe de l'Union démocratique, considérant que le devoir est d'opposer à la coalition réactionnaire le Bloc républicain, déclare qu'il entend demeurer fidèle à la politique qu'il a constamment suivie depuis sa constitution, et qu'il la poursuivra dans l'avenir, comme il l'a réalisée dans le passé, par l'union des quatre groupes de gauche. »

Le groupe a ensuite désigné à l'unanimité M. Thomson, comme délégué à la délégation des gauches.

La faillite Humbert

Les créanciers de la faillite Humbert, réunis mardi au Tribunal de commerce par M. Bonneau, syndic, ont été mis au courant des opérations concernant la réalisation de l'actif.

Le passif général s'élève à près de 103 millions. Il ne permettra la distribution que d'un dividende de 2 à 3 0/0.

A l'unanimité, les créanciers ont refusé le secours aux faillites.

Petites Nouvelles

— A Vitrac, commune de la Corrèze, viennent d'être célébrées les obsèques du doyen des conseillers municipaux de France, M. Soumie, mort à l'âge de 94 ans, après avoir été conseiller municipal de sa commune pendant 61 ans.

— Les obsèques des victimes de la catastrophe du Boulevard Sébastopol, ont eu lieu mardi au milieu d'une foule immense.

— M. Piétri a offert pour le musée Carnavalet le berceau du prince impérial : le coût de ce berceau s'éleva à plus de 160.000 francs.

— Une catastrophe s'est produite lundi soir au col de la Parre, près de Barcelonnette : une compagnie du 157^e de ligne a été surprise par une avalanche de neige ; 11 hommes ont été entraînés et sont morts.

— M. Pelletan ministre de la marine a prescrit aux ports de faire remettre trois mois de solde aux familles des marins de la *Vienne*, ainsi qu'une indemnité pour la perte d'effets de 150 francs.

— M. Camille Pelletan, ministre de la marine, se rendra le 6 mars à Rochefort. A midi, il assistera au banquet du syndicat des travailleurs de l'arsenal, et le soir à celui du conseil municipal.

— Un grand banquet organisé par souscriptions, sous les auspices de la Fédération républicaine radicale et radicale socialiste de l'Aisne, sera offert à Laon le dimanche 10 avril à M. le Président du Conseil et à M. le ministre de la justice.

— Prochainement on va transférer aux Invalides le cœur de la Tour d'Auvergne.

M. LOUBET

Il y a eu exactement vendredi, cinq ans, que M. Emile Loubet a été élu président de la République.

C'est en effet, le 19 février 1899 que le Congrès de Versailles le désigna pour occuper la première magistrature de l'Etat.

On sait l'état de quasi-anarchie dans lequel se trouvait la France lors de la mort de M. Félix Faure.

L'élection de M. Loubet, si elle fut accueillie avec joie par les républicains, déchâna les colères de la réaction nationaliste et cléricale qui pendant quelque temps se répandit en injures et violences contre le nouveau président de la République dont le passé était une garantie trop grande de la fermeté de ses sentiments républicains.

On vit même quel'un de la faction mettre en actes les menaces des feuilles cléricales et passer de la parole aux coups.

On voulait forcer M. Loubet à quitter l'Elysée ; on connaissait mal son caractère. Les attaques de la presse réactionnaire le laissèrent impassible et, sans en prendre autrement souci, il remplit avec une bonhomie souriante, pleine de finesse et de force, les devoirs de sa charge.

Après quelques tâtonnements au début, il ne tarda pas à investir de sa confiance et à appeler au pouvoir les hommes qui allaient remettre l'ordre dans les affaires publiques et réduire les factieux à l'impuissance.

... Un jour vint où la réaction qui avait échoué ses attaques violentes contre M. Loubet s'avisait de changer de tactique et d'opposer la politique, qu'elle affirme être celle qui a les préférences de M. Loubet, à celle de ses ministres.

Les feuilles cléricales et monarchistes, la veille encore débordantes d'injures trouvaient des paroles mielleuses pour parler de M. Loubet, elles le couvrirent de fleurs.

Ni plus ni moins ému des compliments qu'il recevait que des violences dont il avait été l'objet, le président de la République poursuivit son œuvre.

Cette œuvre fut celle de ses ministres, elle est suffisamment présente à toutes les mémoires pour qu'il ne soit pas nécessaire de la rappeler ici autrement qu'en disant qu'elle fut utile à la République et à la France.

Utile à la République : puisqu'elle a permis que des mesures fussent prises, qui assurent nos libertés contre les entreprises de la réaction.

Utile à la France : puisqu'elle a ramené l'ordre dans nos finances et les affaires publiques, puisqu'elle a grandi la Patrie aux yeux de l'étranger.

Un journal qui, certes, n'est pas suspect de partialité à l'égard du gouvernement de la République, le *Figaro*, rappelle dans les termes suivants les visites de souverains étrangers reçues par M. Loubet.

M. Loubet, dit le *Figaro*, fut élu par le Congrès le 19 février 1899.

Depuis cette date, presque tous les souverains d'Europe ont défilé à Paris ou il sont venus témoigner leurs sympathies à notre pays et à son chef.

C'eurent tour à tour le roi de Suède, les reines de Hollande, le roi des Belges, le roi de Grèce, l'empereur et l'impératrice de Russie, le roi de Portugal, le roi d'Angleterre, le roi et la reine d'Italie. Ce sera demain le roi d'Espagne.

Nous avons eu aussi en ces cinq ans les visites du shah de Perse et du président Krüger ; et le doyen des souverains, le roi de Danemark, n'ayant pu encore venir en France, arrêta au passage, on s'en souvient, le président Loubet à son retour de Russie.

« Jamais, ajoute le *Figaro*, nous n'avons compté plus d'amis. »

C'est un hommage implicitement rendu et à M. Emile Loubet et à la République, que cette constatation faite par un journal d'opposition.

Nous nous en voudrions d'y rien ajouter.

Germain TROCOT.

REVUE DE LA PRESSE

De la *Dépêche* au sujet de M. Méline :

Et qu'a fait au pouvoir M. Méline ? Quel programme de profondes réformes y a-t-il apporté ? Rien. Pas même un programme. Il n'y a apporté que des haines. Sa politique s'est toujours résumée dans une déclaration de guerre aux partis militants. Ce prétendu successeur du tribunal qui avait prophétisé l'avènement « de nouvelles couches sociales » a passé plus de deux ans à dénoncer du haut de la tribune le péril du prolétariat. M. Méline a parlé des Républicains et aux Républicains comme autrefois M. de Broglie. Il a réfilé contre eux un Seize-Mai plus réclatant et plus féroce que celui dont Gambetta avait été l'inextinguible adversaire.

De la *Petite Gironde* sur les chemins de fer algériens :

Le vote de cet important projet de loi a été précédé d'une discussion,

dans laquelle ont été abordés presque tous les sujets relatifs à l'Algérie. On a vu reparaître la thèse de l'assimilation complète à la métropole au point de vue administratif, système maintes fois condamné et qu'on ne saurait défendre qu'en méconnaissant les différences sensibles qui existent entre les populations indigènes du nord de l'Afrique et les habitants des provinces continentales.

Revue de la Presse locale

Dans la *Défense*, Jean du Quercy, avertit ses lecteurs des tortures éroyables que le gouvernement réserve aux catholiques, si les monopoles de l'enseignement et des chemins de fer sont votés!

Grâce au monopole de l'enseignement : 1. on vous mettra en prison si vous enseignez l'alphabet sans avoir reçu l'estampille officielle et 2. les maîtres timbrés de l'estampille officielle qui n'auront plus de concurrence à craindre vous feront payer double.

Grâce au monopole des chemins de fer : les citoyens français ne pourront plus former de Société ou de Compagnie pour l'exploitation de telle ou telle industrie et 2. lorsqu'aucune concurrence ne sera plus à craindre on vous fera payer triple pour tout transport.

CHRONIQUE LOCALE

LA MEUTE....

Sous ce titre, dans la *Tribune Ariégeoise*, notre confrère E. Borne s'élève avec indignation contre la campagne de diffamation menée par l'ex-abbé Charbonnel contre M. Delpech, sénateur de l'Ariège.

Après avoir expliqué le but poursuivi par l'ancien directeur de l'*Action* dont il fait un saisissant portrait, M. E. Borne parle en ces termes de l'honorable sénateur Delpech :

Voilà un homme — je parle de Delpech — dont la vie modeste et obscure est remplie par un travail pénible et persévérant. Le dévouement qu'il n'a jamais cessé de témoigner aux humbles lui a valu la sympathie de tous ceux qui le connaissent. Sa probité jalouse l'a fait rester pauvre dans une situation où bien d'autres, à côté de lui, ont trouvé le moyen de s'enrichir.

Voilà un homme qui, sans intrigues, sans trahisons, mais par la seule énergie de son caractère loyal et son désintéressement admirable, a pu conquérir dans son parti une influence prépondérante, et que bien d'autres, à côté de lui, auraient su transformer en une splendide position.

Voilà un homme qui depuis longtemps n'aurait eu qu'à faire un signe pour grouper, autour de lui, les trafiquants de conscience, et se faire transformer, en billet de mille, chacun des bulletins qu'il met dans l'urne.

Et cet homme, après près de quarante ans de vie publique, cet homme nous avouons qu'il est pauvre, cet homme est obligé de s'endetter pour vivre à Paris et faire vivre sa famille, cet homme qui aurait pu imposer ses fils aux sinécures lucratives, les a laissés gagner leur vie, cet homme est obligé de faire l'aveu qu'il a dû recourir à son fils cadet pour rembourser ses derniers créanciers...

Et un Charbonnel vient nous jurer ses anciens diables que cet homme-là s'est vendu pour cinq cents francs par mois ! Mais alors, c'est à ni plus rien comprendre ! Ce n'était pas la peine d'attendre si longtemps pour se vendre si peu.

Et Delpech est moins un coquin qu'un imbécile !

Où bien, qu'a-t-il fait de l'argent qu'on lui verse depuis le temps qu'il se vend ?... Ce n'est pas pour le plaisir de le cacher dans la terre, ou d'en faire des ricochets sur les bords de la Seine... Il n'en a pas acheté des châteaux, ni des hôtels, ni des voitures... Il n'en paie même pas des dettes. Il faut modifier la question fameuse et demander : Où va l'argent ?

Voilà contre quelles misérables inep-

ties est obligé de se défendre un homme dont la vie entière crie l'honnêteté, le désintéressement et la pauvreté...

Je sais bien que devant la Cour d'assises, où le Charbonnel ira se dégonfler, on verra l'inanité de toutes les calomnies de cette loque en détresse.

Mais jusque-là, il faut que Delpech en prenne son parti : il entendra les hurlements de la meute acharnée.

Que leur importe, à ces gens-là, qu'il soit innocent ou coupable ! Ils occupent bien de cela, ils ont un prétexte pour insulter, pour lancer de la boue, cela leur suffit.

Ah ! on n'est pas impunément un honnête homme ! Il faut ici-bas, payer aux coquins le droit d'être loyal ! Delpech a combattu avec acharnement et en toute franchise ; les yeux fixés sur son idéal de vérité et de justice, il a marché, sans dévier, vers le but de sa vie ! On ne pardonne pas cette sincérité de convictions, car votre honnêteté brûle comme un fer chaud les âmes cupides.

Delpech a résisté victorieusement aux luttes sournoises, aux hypocrisies, aux manœuvres obscures de la coalition cléricalle et nationaliste... Il faut qu'il paie le prix de sa victoire ! Eh bien qu'il la surpasse avec une résignation sereine cette épreuve cruelle. Il en sortira plus grand. Il sait que l'estime, la sympathie, le respect du peuple lui sont acquis. Il sait que personne, dans son Ariège — je parle des républicains — n'est dupe de la sinistre comédie qui se joue contre lui.

Après les tristesses passées, sans rancune, sans haine, il se retrouvera plus fort, entouré de sympathies plus ardentes, lui, le grand honnête homme, de ces sympathies qui jamais ne l'ont abandonné et ne l'abandonneront jamais.

Quant aux autres, les autres, toute la bande à Charbonnel, mêlant le venin qui coule de leurs âmes basses, emmêlés, grouillants dans un infâme baiser, gluants de mépris, ils s'enfonceront dans la boue, dans la honte, bien bas, bien bas, au fond....

UN ACTE DE BRAVOURE

Un de nos compatriotes, l'agent de police Bourdet, du IV^e arrondissement à Paris, vient d'accomplir un acte de bravoure dans une circonstance que les journaux de Paris relaient ces jours derniers.

Voici les faits :

Depuis de longues années, vivaient dans un modeste logement, au numéro 16, de la rue Elzévir, deux femmes, M^{lle} Pauline Lévy cinquante-trois ans, et sa fille Jeanne Lévy trente ans, cette dernière, maîtresse de piano.

Il y a quelque temps, les femmes Lévy, par suite de la disparition du chef de la famille dans des circonstances restées mystérieuses pour les deux femmes, étaient atteintes de la folie de la persécution.

A tout moment, armées d'une hachette, elles se mettaient à crier « à l'assassin », paraissaient à la fenêtre de leur logement et menaçaient les passants.

Dimanche, dans l'après-midi, sous l'empire d'un nouvel accès de folie mystique, les deux femmes, légèrement vêtues, se mirent de leur fenêtre à haranguer la foule, qui s'amassa vite, puis elles vidèrent une pleine marmitte d'eau bouillante sur le chef de leurs auditeurs.

M. Guicheteau, commissaire de police, prévenu, tenta de s'introduire près des deux folles, mais celles-ci s'étaient barricadées et la porte en chêne, une porte du bon vieux temps, ne céda pas. Il fallut requérir un ouvrier, qui dut faire sauter à coups de levier le panneau du haut, par lequel l'agent Bourdet, du IV^e arrondissement, parvint, enfin, à pénétrer dans l'appartement. Sans se laisser intimider par une hachette que brandissait M^{lle} Jeanne Lévy, l'agent Bourdet saisit par celle-ci le bras, au moment même où la mère comme une furie, se précipitait sur lui.

Après de violents efforts, l'agent Bourdet put les maîtriser jusqu'à l'arrivée des agents qui se saisirent des deux pauvres folles et les emmenèrent à l'infirmerie en attendant leurs internements.

Comme nous le disions, l'agent Bourdet qui a été chaudement félicité par le commissaire et signalé au préfet de police, est un de nos compatriotes qui a déjà accompli plusieurs actes de courage (le 7^e au moins).

Il mérite plus que des félicitations et une récompense d'honneur lui est bien due.

Le greffage de la vigne

Dans la dernière séance de l'académie des sciences, MM. Daniel et Laurent ont présenté des observations relatives au greffage de la vigne.

On a affirmé maintes fois que le greffage ne fait pas plus varier la vigne que le vin, et c'est là un des dogmes fondamentaux de la reconstitution.

Les études anatomiques et chimiques de MM. L. Daniel et Ch. Laurent semblent contredire cette façon de voir. Elles montrent que la vigne varie après le greffage et que la qualité du vin dépend beaucoup de la nature des porte-greffes. Sous ce rapport, ceux-ci se divisent en sujets améliorants et en sujets détériorants.

On voit tout de suite la grande importance de cette constatation pour la viticulture, qui devra remanier la classification des porte-greffes d'après ces données nouvelles. De même ces auteurs font remarquer que tous les éléments d'un vin ne varient pas dans le même sens. Pour juger d'un sujet, il ne faut donc pas se baser sur l'amélioration d'un seul élément, mais sur les variations des éléments dans leur ensemble. C'est là une considération que feront bien de méditer ceux qui se livrent à la recherche des porte-greffes améliorants.

Production houillère

L'*Officiel* publie un tableau de la production des combustibles minéraux pendant l'année 1903 ; dans ce tableau le département du Lot figure pour une production de 1220 tonnes de houille.

CAHORS

Assises

La session des Assises du Lot (1^{er} trimestre), s'ouvrira à Cahors le lundi 14 mars, sous la présidence de M. Martin, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fournié et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors.

Enregistrement

Notre compatriote, M. Germain Simon, ancien élève du Lycée Gambetta est nommé receveur de l'enregistrement à Carlux (Dordogne).

Réunion Nationalo-Cléricale

On nous affirme que ce soir, à 8 h. 1/2 dans la salle des Variétés, aura lieu une grande réunion... privée organisée par les membres de la *Patrie Française*, MM. Ségué et Ausset conseillers municipaux de Cahors.

Dans cette réunion, sera élaboré, dit-on, un programme municipal que les candidats nationalo-cléricaux devront soutenir devant les électeurs cadurciens.

Des convocations ont été adressées... aux amis.

« ORCHESTRE SYMPHONIQUE »

Du *Figaro* :

Le jeune pianiste Georges de Lausnay, qui vient de remporter de véritables triomphes à Paris et que nous considérons comme un des meilleurs virtuoses actuels, donnera, le 9 mars, à la salle Erard, un superbe concert, qui sera vraiment une grande manifestation artistique, avec le concours de l'éminente cantatrice M^{lle} Edouard Blanc, et du célèbre maître Diemer. Ensuite, le jeune artiste jouera dans plusieurs villes du Midi, notamment aux Concerts-Cléricaux de Monte-Carlo et se rendra ensuite à Londres, où il compte séjourner quelque temps.

Nous sommes heureux d'annoncer que nous aurons la bonne fortune d'entendre M. G. de Lausnay au Concert qui sera donné au Théâtre de

Cahors le 13 mars prochain, par l'*Orchestre Symphonique*.

Conférences de la Mairie

Le Théâtre de Rostand

Hier soir a eu lieu la conférence de M. Poux, professeur agrégé des lettres au Lycée Gambetta.

Décidément il y a des oisifs à Cahors et des oisifs qui s'intéressent aux questions de littérature comme aux questions de morale et d'histoire.

Le succès de ces causeries s'affirme et devant un public de plus en plus nombreux, de plus en plus attentif. Et il a quelque mérite à l'être, avec la fatigue qu'un nombre très insuffisant de sièges impose à la majorité des auditeurs.

Le sujet, *Le Théâtre de Rostand*, demandait un conférencier qui eût de la verve, de l'esprit et de la grâce aussi... et qui fût ou presque, un Cadet de Gascogne.

Ce Cadet nous est venu du Nord, et, d'emble, il a conquis son droit de cité dans le Midi. M. Poux fut le conférencier qui pouvait bien parler de son auteur parce qu'il l'aimait et qui sut le critiquer parce que cet amour ne l'aveuglait pas.

Comment M. Rostand a pu être d'abord célébré par M. Faguet comme le grand poète de l'avenir, et ensuite comment le même critique a pu se lamenter sur ce talent quelque peu éphémère, voilà la question que s'est posée M. Poux.

Pour la résoudre il a examiné successivement les diverses pièces de M. Rostand, et s'il en a brillamment montré les qualités brillantes, il en a aussi discerné finement les faiblesses.

Les *Romanesques* où la jeunesse de Rostand, fantaisiste, légère, s'est gaiment manifestée.

La *Princesse lointaine* et *La Samaritaine* où il a subi l'influence équivoque d'un mysticisme artificiel ;

Cyrano qui semble l'expression parfaite et heureuse de son talent ;

L'Aiglon qui en marque les limites plutôt qu'il n'en accuse les qualités ;

Tels sont les principaux points que M. Poux a abordés successivement dans sa conférence.

Le goût d'un héroïsme renouvelé de la première moitié du XVIII^e siècle, qui volontiers parade et plastronne ; la conception d'un amour raffiné et désintéressé jusqu'à l'in vraisemblance ; la reprise et l'exhumation de notre vieille tradition romanesque française, voilà la matière de l'œuvre de Rostand dont le manque d'originalité a justement provoqué le succès.

D'ailleurs nous ne saurions mieux faire, pour résumer l'excellente impression laissée par la remarquable causerie de M. Poux, que de reproduire les termes mêmes de sa conclusion que nous devons à son obligeance :

Par le choix varié de ses sujets, par la fécondité de sa verve, par une inclination naturelle à l'héroïsme, par sa jeunesse surtout, M. Rostand a pu donner l'idée ou l'espoir d'un très grand poète. Mais par sa forme papillotante, recherchée, précieuse, fleurie, il n'est qu'un poète exqu Coast. Il est joliment puissant. Quand nous voyons dans l'*Aiglon* Metternich, le froid Metternich, comparer le petit chapeau de Napoléon, successivement, à un astre, à une chapeau d'escamoteur, nous sommes ahuris par cette impetive virtuosité d'une poésie funambulesque. On a comparé Rostand à Victor Hugo : c'est le plus mauvais tour qu'on lui pouvait jouer. A Musset, passe encore ; non pas tout de même au Musset poignant et douloureux des *Nuits*.

Non, il faut nous y résigner, M. Rostand n'est ni un V. Hugo ni même un Musset ; c'est un troubadour provençal dont l'imagination ensolée aime tout ce qui brille, étincelle, luit et miroite. On

peut lui appliquer ce que disait de lui-même son compatriote A. Daudet, qui avait un peu le même défaut, c'est-à-dire la passion du joli détail.

« Je conçois grand, disait Daudet, et je rends gracieux. Un aigle entre dans ma cervelle puis firt !... il en sort trois colibris. »

Un vol de colibris voilà la poésie de Rostand.

Mais après tout, n'est-ce pas ? ce sont de jolis oiseaux.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira demain vendredi 23 février, à 8 h. 1/2 du soir.

Ecole de santé militaire

Le concours pour l'admission à l'Ecole du service de Santé militaire s'ouvrira le 17 juin. Les candidats devront se faire inscrire du 1^{er} au 21 mai, à la Préfecture du département où ils ont fait leurs études médicales.

Les Enfants du Quercy à Toulouse

Dimanche, les enfants du Quercy habitant Toulouse s'étaient donnés rendez-vous en un banquet et un bal : 88 convives se trouvaient réunis au grand hôtel où un excellent repas leur fut servi.

Consommé de velours

Filet de Loup sauce vénitienne
Filet de bœuf Périgueux
Galantine de faisans Grand-Hôtel
Chapon du Mans
Salade gauloise
Bombe mousseline — Dessert
Vins : Bordeaux blanc et rouge en carafe — Vieux Cahors — Champagne Mont-Rolland
Café cognac

M. le docteur Maynard, président de la société, qui, retenu par une indisposition l'année dernière, n'avait pu assister au banquet s'y trouvait cette année et, à son tour, devait excuser M. Hallberg, le sympathique vice-président ; M. Dardenne, directeur des postes et télégraphes ; MM. les colonels Fichou, Cahuzac, etc., forcément éloignés pour divers motifs.

Parmi les personnes présentes, nous remarquons : MM. Larnaudie, conseiller à la cour ; Dulac, sous-économiste au lycée ; Talou percepteur ; Ramet, juge au tribunal civil ; M. Pendaries, ingénieur en chef de la ville ; Mareauzat, commissaire de police du septième arrondissement.

Au dessert des toasts très applaudis ont été prononcés par M. le docteur Maynard qui a rappelé le succès de la société des Enfants du Quercy, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 6 ans et la parfaite entente qui n'a cessé de régner parmi les membres.

M. Veschambre a bu aux organisateurs de la fête et à la presse. Après lui, M. Aristide Passerieu, du *Midi Républicain* au nom de la presse toulousaine a remercié les Enfants du Quercy de leur aimable invitation.

Après le banquet, un bal des plus joyeux a eu lieu.

Conférences Agricoles

Dimanche, 23 février, deux conférences agricoles publiques seront faites par M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, assisté de M. Quzet, agent commercial de la Cie d'Orléans, à St-Cyprien, à 9 heures du matin, et à Montcuq, à 2 heures du soir.

Sujet de la Conférence : Les raisins de table et autres produits susceptibles d'être exportés.

Le professeur départemental d'agriculture traitera le côté technique de la culture et l'agent commercial donnera des indications sur les moyens de transport, les procédés d'emballages et les débouchés des produits.

Théâtre

La tournée Ovide Raymond donnera

sur notre scène théâtrale, le lundi 29 février, une représentation de : **Les Gaietés de l'Escadron**, pièce militaire en neuf tableaux, de MM. Georges Courteline et Edouard Morès.

Le spectacle commencera par : *le Gendarme est sans pitié*.

Théâtre des Nations

Le coquet théâtre des Nations, continue toujours avec succès à donner la série de ses représentations : dans les *Dragons de Villars*, les *Cloches de Corneville*, les *P'tites Michu*, les artistes ont été vivement applaudis. Ce soir jeudi

Les Mousquetaires au Couvent

opéra comique en 3 actes de Paul FERRIER et Jules PRÉVEL, musique de Louis VARNEY.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriat. — Banquet.

— Dimanche dernier, M. Dayma, conseiller municipal et représentant de la Maison Jonston et Compagnie réunissait au restaurant les ouvriers qui avaient travaillé pour son compte soit au montage ainsi qu'au transport des machines sans oublier les acheteurs. Un succulent déjeuner leur fut servi.

Dans cette agape toute fraternelle régnait une gaieté parfaite : vins vieux et champagne coulaient à flots mais pas le moindre toast n'a été porté, ce qui est vraiment regrettable vu l'approche des élections municipales.

La question politique n'a pas même été abordée pour ne pas blesser, disent les uns, la modestie de quelques édiles municipaux qui assistaient à ce banquet.

Et qui sait si cette union que beaucoup désirent n'aurait pu se faire si l'on avait fait comprendre au citoyen Dayma que dans l'intérêt du parti républicain de la commune de Castelnau et pour éviter un retour offensif de la réaction il n'aurait qu'à se retirer carrément de la scène politique et ce comme toujours avec les honneurs de la guerre.

Un démocrate.

Franconlès. — Mamou-Ché et « la Cousine ».

— Dans les deux précédents récits il nous a été donné de juger Mamou-Ché un peu en dehors de la dévotion ; les quelques lignes suivantes empruntées à notre intéressant explorateur nous montreront quel trésor de tendresse il possédait.

« J'eus vite acquis la certitude, grâce aux investigations de mon guide, qu'adresse et amourettes font plus que force ni que rage. Des conquérants de l'ordre de Mamou-Ché, voilà qui remplaceraient avantageusement les troupes : l'invasion par le cœur, la captation du sexe faible, ne serait-ce pas le succès assuré ?

Nos vaillants capitaines ne manqueraient point sans doute d'étudier cette stratégie modern-style : seule elle permet d'atteindre irrémédiablement l'ennemi qui ne tarde pas à être pris par le sentiment ; on le tient de même.

La peuplade soumise, Mamou-Ché étendit au dehors ses ordinaires exploits et parvint à subjuguier une blanche, Madame Cho Je Van qu'il introduisit et hébergea pendant quinze beaux jours dans un ajoupa exceptionnellement construit : il l'appela amoureusement « cousine » ; mais on ignora toujours à quel degré elle l'était.

Madame Cho de Van arriva, flanquée d'un tout jeune enfant en guise de passeport ; son mari qui s'adonnait au commerce venait de la quitter pour trois mois environ.

Chaque jour elle faisait la grasse matinée, et son digne hôte ne manquait pas d'aller assister à son petit lever dès qu'il avait accompli, dans un marabout improvisé, ses matinales et habituelles dévotions.

LA

MARIEUSE

PAR L. DE LASSERRE

Officier d'Académie

IX

— Ne me forcez pas à épouser M. de Valence.

— Ta volonté sera toujours respectée, à condition qu'elle ne froisse pas trop nos convictions, nos intentions.

— Alors, ne laissez pas venir cet homme.

— Voyons, mon enfant, calme-toi : M. de Valence est fort bien ; sa fortune.

— Il est ruiné.

— Non, il a seulement fait des dépenses exagérées.

— Il ne m'aime pas.

— Il paraît que, au contraire, il te trouve charmante.

— Vous aussi, mon père, vous voulez m'imposer ce mariage ?

— Ta mère le désire, tu seras heureuse.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

reusé et, un jour, tu conviendras que nous avons bien agi.

— Jamais, je ne vous obéirai.

Le pauvre homme faillit tomber à la renverse. Son existence promettait d'être peu agréable, entre sa femme et sa fille, ayant chacune une volonté opposée.

Quoi ? Marguerite voulait entreprendre la guerre ?

Il ne pouvait comprendre une telle détermination, lui qui avait toujours cédé à sa femme.

Il se déroba promptement aux supplications de sa fille.

Décidément, tout le monde l'abandonnait.

Dès le lendemain, le vicomte vint faire sa première visite.

Il avait été précédé par un superbe bouquet de roses blanches.

Mme de Ménard, encore trop souffrante, ne sortit pas de sa chambre.

Le jeune homme fut reçu par la comtesse d'Arcoart. Marguerite, malgré sa douleur, dut paraître au salon.

A peine, fut-elle entrée, que la comtesse, sous un futile prétexte, se retira.

Ils restèrent seuls, presque silencieux, n'échangeant, de loin en loin, qu'une parole insignifiante, un mot sans valeur.

Après une heure, Raoul reprit le chemin du Château-Rouge.

— Est-elle bête ? pensait-il.

— Le lâche, prononça Marguerite, en le voyant s'éloigner au trot le long de l'avenue du château.

Pendant la nuit, Mme de Ménard eut une crise d'étouffement. Le médecin déclara qu'elle était perdue.

— Je suis étonné, ajouta-t-il, depuis deux jours, j'espérais une prompte et radicale guérison. Cet accident, sur lequel je ne pouvais compter, doit avoir pour cause un chagrain, une inquiétude profonde.

Marguerite soupira.

M. de Ménard regarda longuement sa fille. Celle-ci comprit, Elle prit, en trébuchant, le chemin de l'appartement de la baronne.

Cette dernière, absolument méconnaissable gisait, sans force sur son lit. Une flamme de colère brilla dans ses yeux lorsqu'elle vit entrer sa fille.

— Vous venez contempler votre œuvre ? demanda-t-elle d'un ton saccadé.

— Non, ma mère, vous me supposez des intentions qui ne peuvent effleurer mon âme.

— Je vous avais chassée de ma présence.

— Parce que je me révoltais contre votre désir.

— Oui. Avez-vous changé d'avis, vous repentez-vous ?

— Je consens à épouser le vicomte de Valence.

— Ah ! enfin, je retrouve mon enfant.

Elle tendit les bras.

Marguerite feignit de ne pas apercevoir cet appel affectueux.

Mme de Ménard n'insista pas davantage, elle venait de recevoir une promesse arrachée presque par la violence ; si elle faisait entendre des plaintes, des récriminations, elle risquait d'amener de nouvelles complications.

Les regards de la mère et de la fille se croisèrent pendant un instant.

Mme de Ménard baissa les yeux. Quel poème de souffrance, de colère contenue, de révolte elle avait là chez son enfant. Pourtant, elle ne songea pas à renoncer au brillant mariage qu'elle désirait si ardemment. Son orgueil fut plus fort que son amour maternel. Marguerite, pour dissimuler ses larmes s'approcha de la fenêtre.

De très gros nuages, étendus jusqu'à l'horizon, rendaient la nuit très obscure ; une pluie fine et glacée tombait depuis plusieurs heures ; le vent soufflait par violentes rafales, en frissonnant aux premiers froids de l'automne.

Au loin, on entendait sonner minuit à tous les clochers des villages voisins.

Cette nature en émoi, ce déchaînement des éléments, ces premières tristesses de l'hiver parent comme autant de mauvais présages à la pauvre enfant.

Son âme en deuil pleurait ses illusions envolées, son bonheur à jamais disparu !

Cette nuit sans clarté lui traçait vaguement l'image de son avenir, désormais sans aucune lueur d'espérance.

Ah ! cette fortune, envinée par beaucoup, lui pesait lourdement. Elle haïssait sa dot. Elle détestait sa situation nobiliaire.

Fille de la bourgeoisie, possédant une aisance médiocre, elle aurait eu le droit de se marier selon son goût, tandis qu'elle devait obéir aux exigences d'une position sociale.

Elle s'arracha violemment à toutes ces pensées sombres ; elle pensa qu'elle ne devait regarder ni en arrière, ni en avant, mais laisser s'accomplir les événements.

Un instant, elle

Le marmot, un diabolin s'il en fut, allait de bonne heure s'inonder d'une tasse de chocolat, car le mufti était pourvu, et courait ensuite sur une petite terrasse gracieusement ombragée. Tandis qu'il se livrait à ses fous ébats, notre céladon et sa demi-sœur jouaient d'un petit piano de bazar, tout ce qu'ils avaient comme musique pour l'instant; ils n'en tiraient pas moins de multiples prétextes à folâtrer, et le plus souvent ils finissaient par se becqueter comme deux tourtereaux.

Jean de l'URNE.

Saint-Martin-Labouval — Adjudication. — Le samedi 19 mars 1904. à 2 heures du soir, il sera procédé à la Préfecture du Lot par le Maire assisté de 2 membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de l'Architecte autour du projet, à l'adjudication au rabais des travaux à exécuter pour la construction de l'église paroissiale de Saint-Martin-Labouval.

Montant des travaux... 44.164 fr.
A déduire vieux matériaux 2.500
Montant de la dépense... 41.664
Cautionnement en espèces, 2.500 fr. —
Montant approximatif des frais 800 fr.

Arrondissement de Figeac

Carayac. — Vol. — Des voleurs se sont introduits, en plein jour, dans la maison du sieur Baudis, Célestin, située à Carayac. Ils ont pris sept francs qui se trouvaient dans une armoire.

Ils ont dû être dérangés dans leur opération car ils y ont laissé une pièce de 50 centimes et 10 sous de monnaie.

Saint-Chels. — Tentative de suicide. — M. Péliissier, âgé de quatre-vingts ans, dont les facultés mentales sont un peu dérangées, s'était jeté dans la fontaine dite des Ouvriers avec l'intention de se noyer. Après réflexion, il s'est mis à crier au secours, et des voisins, accourus à ses appels désespérés, l'ont retiré de sa position critique et porté à son domicile, où des soins lui ont été donnés.

Figeac. — Tir à la Cible. — Le maire de Figeac, informe ses administrés que les brigades de gendarmerie de Figeac exécuteront aujourd'hui jeudi 25 février, au lieu dit « Combe dorée », à une heure et demie, le tir à la cible.

Les bagarres de Bretenoux. — On sait que le jour de l'arrestation du curé de Bretenoux, un certain nombre de dévotés essayèrent de provoquer des désordres contre le Parquet et la Gendarmerie.

Des bagarres eurent lieu, et la gendarmerie du dresser plusieurs procès-verbaux.

A la suite de ces faits, samedi prochain 27 février, 11 individus dont 2 femmes comparaitront devant le tribunal correctionnel de Figeac.

Tentative d'assassinat. — Nos lecteurs se souviennent qu'une tentative d'assassinat fut commise le 11 février dernier, vers dix heures du soir à Terrou, par le nommé Delmas, fermier à Saint-Médard-Nicourby, sur le nommé Mazet, cultivateur. Delmas qui est écroué à la maison d'arrêt de Figeac sera poursuivi prochainement pour répondeur de son crime. Nous apprenons en outre que l'état de la victime est des plus satisfaisants.

Lacapelle-Marival. — Foire du 23 février. — Depuis longtemps nous n'avions pas vu une journée belle comme celle du 23, aussi la foire de Lacapelle-Marival, a-t-elle été très forte, parfaitement approvisionnée ce qui a donné lieu à des transactions nombreuses.

Sur la place de La Roque le bétail était bien tenu avec légère hausse sur les Bourrets, les veaux pour la boucherie valaient de 85 à 90 cent. le kilo.

Une légère hausse aussi sur les pores gras dont la vente tire à sa fin.

Sur la place de la volaille, les œufs valaient 0,70 cent. la douzaine, la volaille de 60 à 65 cent. le demi kilo, le beurre 0,80 cent. le demi kilo.

Blé, 15 fr. environ l'hecto.

Avoine, 7,50 l'hecto.

Mais, 13,50 à 14 fr. l'hecto.

Blé noir, 11,55 l'hecto.

Place du Fort. — Chataignes, de 5 à 5,50 l'hecto.

Pommes de terre, 4 fr. l'hecto.

Pommes de terre jaunes, 5 fr. l'hecto.

Vol de poules. — Le quartier de la Fontaine voyait depuis quelque temps disparaître les poules et poullets d'une façon inquiétante.

Hier le sieur L. à qui on avait subtilisé deux belles volailles, porta plainte, et une perquisition de la gendarmerie amena la découverte de deux fugitives.

Elles avaient été hospitalisées par le sieur M... L'une d'entre elles était vivante, la deuxième reposait tranquillement sur un lit de carottes et de pommes de terre, bien cuites à point et laissant échapper d'appétissantes odeurs.

Le garde-champêtre de la commune a porté le plat tout préparé au bureau de bienfaisance qui l'a reçu juste au moment du déjeuner des orphelins.

A quelque chose malheur est bon.

Un paysan

Saint-Céré. — Probité. — Sylvain Soumat, propriétaire à Chapou, commune de Tauriac (Lot), a trouvé hier 22 février, jour de foire, boulevard Gambetta, un portefeuille contenant 350 francs en billets de banque. Il s'est empressé de le remettre entre les mains de M. Souhol, agent de police. L'objet perdu a été réclamé dans la soirée par M. Benjamin Landes, propriétaire au village de Verni, commune de Molières.

— Foire. — Cours de la foire du 29 février :

Veaux de 1 à 1,05 le kilo ; moutons, de 35 à 50 fr. pièce ; porcelets, de 15 à 30 fr. l'un ; pores gras, de 60 à 75 fr. les 100 kilos ; bœufs d'attelage, de 600 à 700 fr. la paire.

Céréales : Froment, de 12 fr. à 12,50, 12,75 à 13 fr. le sac (80 litres); seigle, de 8,75, 9 fr. à 9,50 ; avoine, de 5 fr. à 5,50 à 5,75 ; sarrasin, de 9,50 à 9,75 ; maïs, de 11 à 12 fr. ; haricots, 16 fr. et 17 fr. et 18 fr. ; pommes de terre, de 2,40, à 2,50 à 2,70 ; cerneaux, de 0,50 à 0,75 le demi-kilo.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Union musicale. — L'Union musicale de Gourdon, donnera samedi soir 27 février un concert gratuit à ses membres honoraires.

Le dimanche au soir, 28 février l'Union musicale donnera un nouveau concert pour le public. Le droit d'entrée est fixé à 1 fr. 50.

Ces soirées paraissent être des plus attrayantes. Nous engageons vivement la population Gourdonnaise à se rendre dimanche soir, à ce joli concert, car notre fanfare n'a rien négligé pour être agréable au public Gourdonnaise.

Audience correctionnelle. — A l'audience du 22 février ont comparu : le nommé Dulac Pierre pour vol d'une morue à l'épicerie Ferret, 3 mois d'emprisonnement.

A cette même audience est venue l'affaire du vol de 1.100 fr. commis avec effraction à Montfaucon dans le courant du mois de décembre 1903 et dont le Journal du Lot a annoncé l'arrestation du coupable à Toulouse le 15 janvier 1904.

L'accusé, le nommé Victor Chalvet, ancien garçon d'hôtel à Gourdon, avait à la salle d'audience une attitude qui n'était pas des plus respectueuses pour la justice, bravant dans un sourire arrogant parfois narquois, le nombreux public qui était venu pour écouter les divers témoignages et pour entendre les révélations que les débats devaient apporter.

Après de nombreux témoins à charge, après le réquisitoire énergique et serré de M. le substitut Guiteau, après une brillante plaidoirie de M^e Alibert, le tribunal a condamné le nommé Victor Chalvet à un an d'emprisonnement.

Le public n'a pas été surpris de cette condamnation et personne dans la foule n'a eu la moindre compassion pour celui qui tout à l'heure semblait braver tout le monde et qui n'avait pas craint, pour se faire innocent, de compromettre une femme.

Au prononcé du jugement son attitude changea subitement : ce n'était plus un fanfaron et c'est la tête baissée n'osant plus regarder personne qu'il fut reconduit à la prison pour accomplir sa peine sévère mais méritée.

Adjudication. — Samedi 5 mars 1904, à 3 heures du soir, il sera procédé, à la sous-préfecture de Gourdon, à l'adjudication des travaux ci-après :

Commune de Cabagnac. — Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Bayle à Turenne, par Cavagnac. — Construction entre la limite du département de la Corrèze et la partie terminée aux abords d'Auriol, sur une longueur de 792 mètres.

Montant des travaux : 7.830 fr. 65. Somme à valoir pour surveillance, épaulements, cylindrage de la chaussée, imprévus et divers (travaux en régie) : 1360 fr. 35 — Cautionnement, 300 fr.

Commune de Lacaze. — Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Bourgyrou à Mayrignac. — Construction entre le chemin de grande communication n° 23 et le profil 93-26 mètres, sur une longueur de 2000 mètres.

Montant des travaux : 14.364 fr. 51. — Somme à valoir pour cylindrage et travaux imprévus : 1635 fr. 49. — Cautionnement : 500 francs.

Saint-Projet. — Maison effondrée. Une maison appartenant à M. Constant et située près de l'église s'est subitement écroulée, ne causant que des dégâts purement matériels.

Cet effondrement est probablement dû aux pluies persistantes.

— Soirée récréative. — Notre dévouée institutrice, M^{lle} Bozoul, avait organisé une charmante soirée concert dans la salle de l'école laïque des filles où un nombreux public se pressait.

Les jeunes élèves ont dit de charmants morceaux, et ont été fort applaudies.

Nous sommes heureux de l'initiative de notre excellente institutrice que nous remercions bien vivement de l'agréable soirée qu'elle nous a procurée.

Le Vigan. — Foire. — La Foire du Vigan dite foire du 1^{er} mardi de carême a été assez belle. Les transactions sur les divers foiraux ont été des plus actives, surtout, au foiraux des bœufs.

Les bœufs d'attelages étaient très recherchés et se vendaient à des prix très élevés et très rémunérateurs.

— Vol. — Ces transactions si actives, ont dû suggérer, au nommé Laverignes Marcel, âgé de 21 ans de Nicou commune du Vigan, qui se trouvait à la foire, l'idée d'aller voler les bœufs de la veuve Rossignol sa voisine qui comme Laverignes se trouvait à la foire.

Au moment précisément où la foire battait son plein c'est-à-dire vers les 2 heures du soir, le nommé Laverignes rencontra un propriétaire des environs qui voulait acheter une paire de bœufs ; il dit qu'il en avait une paire qui ferait son affaire et que s'il voulait attendre il irait les chercher. Le propriétaire lui répondit qu'il aille les chercher si cela lui faisait plaisir, et que s'il n'avait pas fait marché, il pourrait les lui acheter.

Sur ces paroles le nommé Laverignes partit aussitôt, se rendit à la grange de la veuve Rossignol de Négabout et conduisit peu de temps après, les bœufs à la foire du Vigan. Il rencontra par un fait du hasard, quelques mètres avant de rentrer sur le foiraux des bœufs, le propriétaire avec lequel il avait été en pourparlers, il lui offrit et fit voir les bœufs qu'il venait de chercher et le propriétaire après les avoir examinés lui acheta. Le marché fut vite conclu.

Sans méfiance croyant même avoir fait une bonne acquisition le propriétaire s'empressa de payer les bœufs à Laverignes ; mais le soir la veuve Rossignol rentrant chez elle s'aperçut qu'on lui avait volé les bœufs de l'étable, elle revint immédiatement au Vigan et fut assez heureuse pour retrouver ses bœufs.

Après des explications avec l'acquéreur, la veuve Rossignol fit mettre en fourrière ses bœufs et plainte a été portée à M. le Procureur de la République de Gourdon contre Laverignes cet audacieux et précoce voleur.

La justice informe.

Il paraît que ce Laverignes était sur le point de se marier et qu'avec l'argent qu'il avait reçu provenant de la vente des bœufs il avait déjà payé à un commerçant de Gourdon la somme de cent francs pour son costume de noces.

Martel. — Arrestation. — La gendarmerie de Martel a arrêté, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité, le sieur Jacques Campsuro, âgé de 63 ans, de Saint-Jean-de-Berges (Ariège).

Souillac. — Ligue, française de l'enseignement. — La deuxième conférence cantonale de la section de l'arrondissement de Gourdon de la Ligue française de l'enseignement aura lieu à Souillac, dimanche 28 février à trois heures du soir, salle du Théâtre.

Elle sera présidée par M. Malvy, maire de Souillac, conseiller général, assisté des délégués du conseil d'administration de la section.

Le conférencier M. Brunet, licencié en droit, professeur au Lycée de Cahors traitera le sujet suivant : La prévoyance. Ses avantages au point de vue individuel et social.

Entrée publique et gratuite.

Souillac. — Mort accidentelle. — Le cadavre d'un inconnu a été trouvé sous le remblai de Cazoullès à Mareuil, où les eaux de la Dordogne l'avaient déposé en se retirant. On a trouvé sur le corps, qui paraît être âgé d'une quarantaine d'années, une petite somme d'argent et une boîte d'allumettes, sans aucun papier.

Chronique agricole

Le Plâtre

SON ROLE SUR LES PLANTES
Le plâtre ou sulfate de chaux est une matière formée par la combinaison de l'acide sulfurique et de la chaux.

Tout le monde connaît l'action étonnante de cette matière sur certaines cultures.

On se rappelle, en effet, l'expérience faite par Franklin sur un champ de trèfle, aux environs de Washington.

Afin de convaincre les incrédules, il répandit du plâtre de façon à former ces mots : Ceci est plâtre. Quelque temps après, les pieds de trèfle plantés devinrent plus vigoureux que les autres et permirent aux passants de lire la phrase devenue célèbre.

A partir de ce moment, l'usage du plâtre se répandit en Amérique : de là il s'étendit en Allemagne, en Suisse et ensuite en France.

Les savants ne sont pas encore bien d'accord pour définir l'action efficace du plâtre sur le rendement de certaines récoltes. D'après les uns, ses bons effets sont dus à la chaux qu'il apporte aux plantes sous une forme plus facilement assimilable que celle contenue dans le carbonate ; pour les autres, l'action du sulfate de chaux s'opère par l'acide sulfurique.

A la suite de ces nombreuses expériences, M. Déhéraïn est convaincu que l'efficacité du plâtre est due en grande partie à la solubilisation de la

potasse et de l'ammoniaque du sol qu'il transforme en sulfates.

Pour d'autres auteurs, le plâtre favoriserait la nitrification.

Parmi eux, nous citons M. Battanchon.

M. Battanchon, à la suite de 7 années d'expériences de l'emploi du plâtre sur la vigne, n'admet pas la théorie de M. Déhéraïn, il attribue les effets du plâtre à son action nitrifiante.

Il se base pour appuyer son raisonnement sur la prolongation de l'efficacité des plâtrages successifs en terrain très richement pourvu d'azote organique et sur leur inefficacité la 2^e ou la 3^e année de leur application en terrain maigre infertile.

D'après MM. Muntz et Girard, le plâtre agirait comme un véritable engrais, en apportant aux plantes, tantôt la chaux, tantôt l'acide sulfurique.

Dans le fond, peu importe à l'agriculture que cette matière agisse par sa chaux, par son acide sulfurique, par la solubilisation de la potasse, de l'ammoniaque ou de l'acide phosphorique.

L'important pour lui est d'en tirer un bon profit.

L'agriculture utilise le plâtre sous deux formes : cuit ou cru.

Le plâtre cuit s'obtient en portant la pierre à plâtre ou gypse à une température de 115 à 120 degrés. Théoriquement, il est formé de 41,2 de chaux et de 58,8 d'acide sulfurique. Mais en réalité il n'en est pas ainsi : l'eau de combinaison n'a pas été complètement chassée par la cuisson ; de plus, la matière réduite en poudre en absorbe des quantités variables de 5 à 12 0/0. Il peut, en outre, renfermer du carbonate de chaux, de l'oxyde de fer et d'alumine, de sable, de l'argile, etc.

Le plâtre cru est plus dur que le plâtre cuit ; il se réduit donc plus difficilement en poudre. Il contient en moyenne : 70,4 0/0 de chaux ; 7,6 de carbonate de chaux ; 3,2 d'argile, de sable, etc. ; 18,8 d'eau. Ces deux sortes de plâtre sont facilement reconnaissables : le premier se prend en masse dans l'eau, le deuxième se met en bouillie.

On devra attaché une grande importance au degré de pulvérisation du plâtre.

En résumé, les plâtres cuits et crus ont une différence si peu sensible au point de vue fertilisant, que nous conseillons aux cultivateurs d'employer plutôt les seconds, en raison de leur prix moins élevé. Il est démontré par les expériences d'Isidore Pierre, qu'il n'y a pas lieu d'établir de différence entre les deux produits. A égalité de pureté et à égalité de finesse, le plâtre cru et le plâtre cuit s'équivalent.

Le plâtre s'emploie au printemps sur les trèfles, luzernes, vesce, sainfoin, serradelle, etc., lorsque ces plantes ont quelques centimètres de hauteur. On choisit autant que possible un temps calme et couvert. La dose à appliquer varie de 400 à 600 kilos. Si on veut obtenir le maximum de résultat on fera bien de répandre avant de 400 à 500 kilos de scories de déphosphoration ou autres engrais phosphatés.

Pour la culture des betteraves, navets, tabacs, topinambours, etc., on pourra enfouir à la charrue en hiver et jusqu'en février indépendamment de la fumure azotée, fumier ou autre, 1000 kilogrammes de plâtre et 800 de scories ou de superphosphate.

Pour les céréales, qui ont besoin de la potasse : 500 kilogrammes de plâtre et 500 de scories ou de superphosphate.

Pour la vigne on pourra semer soit à la volée, soit de toute autre manière, de 1000 à 2000 kilos de plâtre avant ou après la fumure complète.

Jusqu'à ces derniers temps, on employait exclusivement le plâtre sur les légumineuses. Aujourd'hui il est manifestement démontré que d'autres plantes, notamment celles à dominante de potasse : vigne, betterave, navets, topinambours, turneps, etc., en ressentent d'excellents effets.

Ceci viendrait à l'appui de la théorie émise par M. Déhéraïn : ainsi le plâtre réussit très bien sur les trèfles, sainfoins, luzernes, etc., plantes ayant besoin de grosses quantités de potasse de chaux.

Une récolte de 8000 kilogrammes de trèfle rouge exige, en effet, 146 kilogrammes de potasse et 160 kilogrammes de chaux, on comprendrait ainsi pourquoi le plâtre réussit si bien sur ces cultures.

Selon M. Vivien, on obtient le maximum de résultat de l'emploi du plâtre quand il est mélangé par parties égales à des phosphates naturels ou à des scories.

Sous l'action des réactions chimiques engendrées par le plâtre, l'acide phosphorique est rendu soluble et mis à la portée des racines.

M. Battanchon voulant se rendre compte de l'efficacité du plâtre appliqué à la vigne a fait une série d'expériences de concert avec M. Condémin.

Ces expériences ont été suivies pendant 7 années. Elles ont démontré l'avantage énorme de l'emploi du plâtre au point de vue d'augmentation des

récoltes. Cette augmentation a varié dans beaucoup de cas, avec 2,000 kilos à l'hectare, de 34 à 35 0/0. Mais les effets de cette matière sont en raison de la fertilité du sol et de l'apport plus ou moins important des éléments fertilisants.

Le ressort de ces constatations qu'il faut user et non abuser du plâtre.

Le propriétaire devra donc faire un emploi judicieux du plâtre s'il ne veut pas s'exposer à des déceptions ruineuses par la suite. Il agira sagement en s'inspirant des recommandations de M. Oberlin, le grand promoteur de l'emploi de cette matière en viticulture : Pas de plâtre sans fumier.

J. ARTIGALIA,
Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude.

Bulletin Financier

La reprise que nous avons constatée dans les premières séances de cette semaine avait-elle été un peu trop vive et les cours cotés ont-ils provoqué des réalisations en fin de compte bien naturelles. Toujours est-il que ces cours n'ont pas été maintenus aujourd'hui malgré l'absence de nouvelles dont la nature aurait pu peser sur leur tenue.

Notre 3 0/0 revient à 95 fr. dernier cours au lieu de 95,45 précédente clôture.

Le Comptoir National d'Escompte finit à 575 ; le Crédit Foncier à 650 ; le Crédit Lyonnais à 1.069 ; la Société Générale à 620 n'a pas varié.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1.350 ; le Midi à 1.159 ; le Nord à 1.760 et l'Orléans à 1.420.

Le Suez revient à 3.890.

La Baisse est plus sensible sur les fonds étrangers : l'Extérieure recule à 76,50 ; l'Italien à 98,95 ; le Portugais à 57,32 ; le Turc à 77,75.

Les fonds Russes sont fermement tenus : le Consolidé à 91,50 ; le 3 0/0 1891 à 75,45 et le 3 1/2 0/0 1894 à 92 fr.

En Banque les Moteurs à Gaz et Constructions Mécaniques cotent 60 fr. La Paramatta Cooper est à 60 et 61,50.

La Cassinga se traite à 46 fr.

Les Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrance, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Elixir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Raoune, Paris, 7^e — Sommaire du 25 février 1904.

V^{er} Nacla ; Chronique. — Camille Flammarion : le Douzième Mouvement de la Terre. — Gyp : Cloco (suite). — André Theuriot : la Sœur de lait (suite). — Jules Renard : Poil de Carotte (suite). — Pierre Sais : La course aux millions (suite). — Fernand Lafargue : La Fiancée-veuve (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Union Prévoyante 85, Boulevard Voltaire
Paris, demande un Directeur pour le département. 200 francs par mois et fortes remises.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosph.	État du ciel	V. du vent	Temp. à la mer
	maxima	minima				
23 Mer.	+ 15,5	- 0,5	763	Beu		
24 Jeudi	+ 8	- 3,5	764,5	Beu		

Altitude moyenne de Cahors (Lot), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.
D^r HERBEAU

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

GRANDS MAGASINS DU

LOUVRE

PARIS

EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédient franco et gratis leurs collections complètes d'Echantillons de tous les tissus, ainsi que leurs Catalogues de modes, devis, renseignements, etc. ; il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie à

MM. Les Directeurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

Toutes les commandes de 25 francs et au-dessus (sauf pour les lits, meubles ou articles lourds ou encombrants), sont expédiées franco de port, pour toute la France.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultation tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sans facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-
Dentiste diplômé de la Faculté de
médecine de Paris et de l'Ecole den-
taire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-
Dentiste diplômé de la Faculté de
Médecine et de l'Ecole Dentaire de
Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait
et entièrement garanti

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	95 00
Jouissance 1 ^{er} oct. 1903.tme	95 ..
0/0 amor. Der. an. 1913.....cpt	96 ..
3 Jouiss. 16 oct. 1903.....tme	..
Banque de France.....cpt	3740 ..
Action nom. Jouiss. 26 juin tme	..
Banque de Paris.....cpt	1045 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	1045 ..
Crédit Foncier.....cpt	660 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	650 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1070 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep.tme	1099 ..
Société générale. lous. oct.cpt	617 ..
Est.....cpt	897 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	897 ..
Paris-Lyon-Méditerranée.cpt	1360 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov.....tme	1350 ..
Midi.....cpt	1140 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill.....tme	1159 ..
Nord.....cpt	1755 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill.....tme	1700 ..
Orléans.....cpt	1425 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct.....tme	1420 ..
Ouest.....cpt	880 ..</

Pharmacie de la Croix-Rouge

EN FACE LE THÉÂTRE — CAHORS

Ancienne Pharmacie ALAZARD. — FRÉZAL, Successeur

DIRECTEUR : **PAUL GARNAL** SUCCESSION

Pharmacien de 1^{re} Classe de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris. Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Réorganisation complète — Prix réduits

MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Scrupuleuse exécution des ordonnances de MM. les Docteurs

Spécialités de Bandages, Pansements, Appareils d'Hygiène, de Chirurgie, d'Orthopédie.

A qualité égale la Pharmacie de la Croix-Rouge ne craint aucune concurrence.

(Service d'hiver 1903-1904)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																		
17		5(1)		23(3)		35		1125		42(4)		1140-1128		1132(*)		4		1126		1136		40						
EXPRESS.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS		OMNIBUS						
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.						
PARIS(Aust.)... départ...	3	10	10	8	58	11	14	—	—	TOULOUSE...d.	1	3	18	5	45	8	40	—	—	9	16	5	45	6	5	7	14	
LIMOGES... départ...	3	34	4	46	3	24	9	29	—	MONTAUBAN...d.	1	49	3	37	4	32	7	30	9	31	—	10	53	7	20	6	23	
BRIVE... départ...	6	30	6	34	4	57	12	28	—	Cahorsade...d.	—	—	4	1	5	20	8	11	9	53	—	11	33	8	1	6	30	
Gignac-Cressensac... départ...	7	20	7	1	5	5	1	5	7	18	—	—	6	9	8	52	—	—	—	—	—	12	13	8	43	6	49	
SOULLAC... arrivée...	7	40	7	39	5	41	2	3	8	17	—	—	6	19	9	1	—	—	—	—	—	12	22	8	52	7	49	
CAZOULÈS... départ...	7	53	—	—	—	—	2	11	8	37	—	—	6	33	9	13	—	—	—	—	—	12	34	9	4	7	1	
Lamothe-Fénelon... départ...	8	9	—	—	—	—	1	40	7	56	—	—	6	42	9	21	10	30	—	—	—	12	42	9	12	7	8	
Nozac... départ...	8	19	—	—	—	—	2	37	9	5	—	—	6	52	—	—	10	36	5	57	—	9	29	—	9	29	7	16
GOURDON... départ...	8	31	8	8	6	9	2	50	9	17	—	—	7	5	—	—	—	—	—	—	6	11	—	—	9	41	7	25
Saint-Clair... départ...	8	40	—	—	—	—	3	37	9	27	—	—	7	19	—	—	—	—	—	—	6	25	—	—	9	54	8	16
Dégagnac... départ...	8	51	—	—	—	—	3	12	9	39	—	—	7	33	—	—	—	—	—	—	6	41	—	—	10	7	7	27
Thadéac-Peyrilles... départ...	9	2	—	—	—	—	3	24	9	51	—	—	7	42	—	—	—	—	—	—	6	50	—	—	10	16	7	31
Saint-Denis-Catus... départ...	9	13	—	—	—	—	3	35	10	2	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
Espère... départ...	9	22	—	—	—	—	3	45	10	12	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
CAHORS... arrivée...	9	32	8	47	6	45	4	5	10	23	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
Sept-Ponts... départ...	9	51	—	—	—	—	4	16	11	31	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
Cieurac... départ...	10	5	—	—	—	—	4	32	7	59	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
Labenque... départ...	10	12	—	—	—	—	4	40	8	8	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
Caussade... départ...	10	45	9	35	7	27	5	15	8	45	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
MONTAUBAN... arrivée...	11	19	10	1	7	52	5	55	9	27	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25
TOULOUSE... arrivée...	12	13	10	49	8	45	7	51	—	—	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	10	25	7	25

De Cahors à Libos					
CAHORS. — dép.		7 28		12 40	
Mercuès...d.	6	5	7	28	12
Donelle (Arrêt)...	6	10	7	50	1
Parnac...d.	6	30	8	9	1
Luzech...d.	6	36	8	20	1
Castelfranc (Arrêt)...	6	49	8	40	1
Prayssac (Arrêt)...	6	52	—	—	1
Puy-l'Evêque...d.	7	1	9	11	1
Duravel...d.	7	8	9	25	1
Soturac-Touzac...d.	7	16	9	37	1
Fumel...d.	7	25	10	2	2
LIBOS...d.	7	31	10	9	2
PARIS...d.	11	33	—	—	4

De Libos à Cahors					
PARIS (Aust.)...d.		8 2s.		10 59	
LIBOS...d.	7	55	3	17	9
Fumel...d.	8	1	3	23	9
Soturac-Touzac...d.	8	11	3	33	9
Duravel...d.	8	18	3	40	9
Puy-l'Evêque...d.	8	25	3	47	9
Prayssac (Arrêt)...	8	32	3	54	9
Castelfranc...d.	8	39	3	59	9
Luzech...d.	8	50	4	9	10
Parnac...d.	8	58	4	17	10
Donelle (Arrêt)...	9	3	4	22	10
Mercuès...d.	9	8	4	27	10
CAHORS. — Ar.	9	20	4	30	10

De Cahors à Capdenac					
CAHORS. — dép.		7 11		1 27	
Cabessut, halte...	7	20	1	36	6
Arcambal...d.	7	31	1	47	7
Vers...d.	7	40	1	56	7
Saint-Géry...d.	7	49	2	4	7
Conduché...d.	8	2	2	17	7
Saint-Cirq, halte...	8	9	2	24	7
St-Martin-Labouval...d.	8	21	2	33	7
Calvignac, halte...	8	29	2	41	7
Cajarc...d.	8	43	2	55	8
Montbrun, halte...	8	54	3	6	8
Toirac...d.	9	4	3	16	8
Lamadelle...d.	9	17	3	29	8
CAPDENAC. — Ar.	9	29	3	41	8
PARIS (Aust.)...d.	11	33	4	21	8

De Capdenac à Cahors					
PARIS (Aust.)...d.		8 5s.		11 14	
CAPDENAC. — Dép.	7	23	11	9	5
Lamadelle...d.	7	34	11	23	5
Toirac...d.	7	44	11	33	6
Montbrun, halte...	7	52	11	42	6
Cajarc...d.	8	2	11	55	6
Calvignac, halte...	8	12	12	6	6
St-Martin-Labouval...d.	8	20	12	14	6
Saint-Cirq, halte...	8	28	12	23	6
Conduché...d.	8	34	12	30	7
Saint-Géry...d.	8	48	12	45	7
Vers...d.	8	53	12	51	7
Arcambal...d.	9	1	1	—	7
Cabessut, halte...	9	11	1	11	7
CAHORS. — Ar.	9	19	1	10	7

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

10 PRESSES
 INSTALLATION
 A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
 BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS